



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 05/10/2015

(2ème convocation suite au boycott du CTL du 25/10/2015 par les 4 syndicats)

Les représentants FO pour ce CTL :

*Frédéric FAUCHARD (La Chataigneraie), Sébastien LIEVRE (La Roche/Yon),
Williams PILLET (Challans), Anne RETO-RIVIERE (Chaillé Les Marais),
Philippe VALOT (EDR) et Franck VERNA (La Roche/Yon)*

Rappel du contexte :

Les 4 organisations syndicales (FO DGFIP + Solidaires + CGT + CFDT) ont boycotté la première convocation de ce CTL convoqué le 25/09/2015 (vous trouverez sur notre site internet notre déclaration commune expliquant cette décision unanime).

Lors de ce 2ème CTL, les élus Solidaires ont lu une déclaration liminaire puis ont quitté la salle, et la CGT était absente (nouveau boycott). N'ont donc participé au débat de ce CTL que FO et la CFDT.

Soyons clairs :

L'option du boycott est régulièrement évoquée dans nos discussions internes. FO DGFIP n'hésite pas à boycotter les instances si besoin, pour faire entendre un mécontentement pleinement justifié. Cependant, nous n'avons pas non plus pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide.

Pour information, ces derniers temps, les dés de bons nombres de réunions avec l'administration sont en partie pipés, nous le savons très bien et personne n'est dupe, et, à ce titre là, il serait tout à fait légitime de boycotter toutes les réunions !!! Mais ce n'est pas le mandat que nous ont donné les adhérents, les sympathisants et les électeurs, tous ceux qui ont choisi de faire confiance à FO DGFIP.

Les dossiers à l'étude à ce CTL (restructurations des trésoreries) mais aux suivants également (création du PCRFP puis suppressions d'emplois 2016) touchent bon nombre de services et de collègues de notre département.

De nombreuses restructurations de grande ampleur sont en route (des réaménagements, des transferts d'emplois, des situations personnelles à prendre en considération, etc...) et méritent des échanges avec la direction.

Notre place est donc bien aujourd'hui d'être au côté des personnels dans toutes ces instances pour les défendre, pour porter leurs attentes et revendications, et non laisser l'administration faire seule ce qu'elle veut sans débattre.

* Notre déclaration liminaire :

Mr Le Président du Comité Technique,

A l'ordre du jour de ce CTL figurent la fermeture de deux trésoreries (Maillezais et La Mothe Achard), ainsi que la spécialisation de deux autres (Mortagne sur Sèvre et Le Poiré sur Vie) pour lesquelles un transfert de l'activité recouvrement est annoncé. Vous ne serez pas surpris que, fidèle à notre attachement au service public de proximité, nous ne sommes pas favorables à ces restructurations qui impactent notre réseau et fragilisent nos missions.

Les conséquences à court et moyen terme pour les usagers mais aussi pour les collègues seront négatives.

Concernant les usagers (particuliers et professionnels), cette concentration de l'activité sur des sites encore moins nombreux les contraindront à faire davantage de kilomètres pour accéder à nos services, les files d'attente seront inévitablement plus longues du fait de ces regroupements et cette situation sera aggravée par la réduction récente des horaires d'ouverture. Nous craignons d'ores et déjà un accroissement des incivilités à nos accueils et l'augmentation du risque d'agression.

Pour les collègues de tout grade (cadres C, B, A et A+), ces restructurations diminueront rapidement leurs perspectives de mutations car les suppressions d'emplois seront une conséquence immédiate de ces fusions de services. Certains collègues perdront vraisemblablement dès l'année suivante leur affectation lorsque les emplois supprimés seront connus et les agents concernés identifiés. Ceux-ci bénéficieront alors du maintien à la commune mais devront malgré tout se former à un nouveau métier, en espérant que ce droit soit maintenu puisque nous savons que la Direction Générale a décidé de revoir les règles de gestion cet hiver, en remettant notamment en cause certains principes :

Des discussions sont en cours notamment sur l'aménagement de la cartographie des RAN. La délimitation géographique de celles-ci à l'intérieur d'un même département pourrait être revue sur proposition des directions locales, par exemple en fusionnant des RAN limitrophes. La Direction Générale souhaiterait une plus grande stabilité des affectations afin de limiter le turn-over en remettant en cause le droit à mutation annuel des agents. Toutes ces discussions couplées aux restructurations ne font qu'accroître les inquiétudes des personnels.

Vous allez devoir nous expliquer clairement et précisément, à nous représentants élus des personnels, mais surtout aux collègues directement impactés par ces futures restructurations, les conséquences RH sur leur carrière.

Prenons l'exemple de la fermeture de la trésorerie « lambda » avec comme effectif 1 IDIV, 2 cadres B et 2 cadres C.

Que devient l'IDIV ? Quels sont précisément ces droits d'autant plus que son emploi n'est pas transféré dans la structure d'accueil ?

Que deviennent les 4 collègues B et C ? Admettons dans cet exemple que 3 emplois (1B et 2C) s'occupent du secteur communal et ont donc vocation à être transférés à la trésorerie d'accueil puis qu'un agent (1 B) gère l'activité recouvrement et a donc vocation à être transféré au SIP d'accueil. Quels sont les droits de ces agents pour choisir leur nouvelle affectation ? Car ils ne sont pas affectés sur la mission communale ou recouvrement de la trésorerie, ils sont affectés à la structure « trésorerie lambda » ! Comment seront-ils départagés si par exemple, tous souhaitent rejoindre l'activité communale ? Si tel était le cas, le poste non pourvu sur l'activité recouvrement pourrait-il être proposé à un autre collègue, le cas échéant de la structure d'accueil ?

Pour ce qui concerne votre souhait de spécialiser deux trésoreries mixtes en transférant l'activité recouvrement vers les SIP, si un emploi de la dite trésorerie a vocation à être transféré, comment s'opère le choix si d'aventure deux collègues de celle-ci souhaitent migrer vers le SIP ? Ou au contraire si aucun collègue ne souhaite suivre l'activité recouvrement en demandant à bénéficier du maintien à la commune, comment gérerez-vous le surcroît d'activité au SIP d'accueil alors même que les effectifs y sont déjà insuffisants ?

Toutes ces questions méritent des réponses précises du service RH car les règles de gestion sont devenues très complexes ces dernières années, d'autant plus avec les nombreuses restructurations annoncées.

Nous vous demandons aujourd'hui des réponses précises à toutes ces questions. Mais surtout, quand irez-vous dans les services concernés donner directement ces réponses légitimes aux collègues impactés par ces restructurations ?

Les mêmes interrogations se posent pour le futur PCRFP qui impacte de nombreux services : SIP, CSP, FI et PCE. Les collègues de tous grades s'interrogent quant à la pérennité de leurs emplois sur leurs sites respectifs. Là aussi, des réponses rapides doivent être communiquées aux personnels afin qu'ils puissent le moment venu avoir le temps de la réflexion, notamment dans la perspective de la prochaine campagne de mutations.

Dans ce contexte de rentrée morose socialement, le syndicat FO DGFIP alerte les personnels et la Direction sur la gravité des réformes en cours pour l'avenir de nos missions et des services. FO DGFIP affirme qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité.

L'heure est à la résistance pour bloquer ces plans destructeurs et faire aboutir nos légitimes revendications, à savoir :

- l'arrêt de cette politique d'austérité
- l'arrêt du démantèlement de nos services
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice

* Les réponses du Directeur :

Celui-ci estime que la concertation a eu lieu... Il affirme que ce choix est par définition imparfait mais qu'il devait être fait car les conditions se prêtaient à ces projets de fermeture... Il reconnaît l'activité économique dynamique du secteur de La Mothe Achard et il a pris connaissance que les élus du secteur de Maillezais sont hostiles au projet, mais qu'à ce jour aucune décision définitive n'est validée tant que le Ministre n'aura pas donné son accord.

Selon lui, les usagers seront un peu surpris au début puis ils s'habitueront... (Ont-ils vraiment un autre choix ?)

Concernant les règles de gestion, il reconnaît que de nombreux directeurs ont demandé à la Direction Générale d'assouplir les règles de gestion afin de faciliter et d'accompagner les restructurations... (Ce que rejettent en bloc toutes les organisations syndicales !)



*** Approbation de 2 PV :**

Pour (FO + CFDT) , Absent (Solidaires + CGT)

2 observations suite au PV du 11/06/2015 :

- Lors de ce CTL, un directeur avait reconnu que la fusion des 2 SIE de La Roche/Yon permettrait un gain d'un emploi sur la mission compta/recouvrement. Nous demandons donc à la direction la même honnêteté avec les restructurations à l'ordre du jour de ce CTL. Le Président du CTL, Mr Mignon, nous affirme qu'ils ne sont pas cette fois-ci en mesure de mesurer de gains éventuels d'emplois liés à ces restructurations, hormis ceux des 2 chefs de services dont les trésoreries ferment...

- Une discussion avait eu lieu lors de ce CTL sur les difficultés générées par les nouvelles modalités pratiques de dégageant des fonds suite au désengagement des services postaux. Nous tenons à signaler à nouveau que nous avons de nombreuses remontées du réseau sur ce point et que les nouvelles pratiques en matière de dégageant sont inadaptées, notamment lorsque les services ont à gérer de très grosses régies utilisant beaucoup de numéraire. Nous insistons pour que cette information remonte une nouvelle fois à la Direction Générale.

1 observation suite au PV 23/06/2015 :

- Lors de ce CTL traitant la fusion des 2 SIE de La Roche/Yon, nous avons signalé que la présence des chefs de service concernés par le projet avait été favorable à la qualité des échanges. Nous avons alors demandé au Président Mr Mignon qu'il convoque plus souvent les chefs de service lorsqu'ils sont directement concernés par une restructuration à l'ordre du jour, ce à quoi le directeur nous avait répondu qu'il le ferait nous le citons « plus souvent »...

Force est de constater ce jour que ce n'est pas le cas à ce CTL puisque aucun des chefs de service concernés par les restructuration à l'ordre du jour n'est présent, ce que nous regrettons vivement ! Après un échange sur ce point, il ne semble pas que le directeur soit enclin à respecter sa parole initiale.... ce que nous dénonçons !

*** Fermeture de la Trésorerie de La Mothe Achard et de Maillezais :**

Nous commençons notre intervention en dénonçant l'absence de réelle concertation avec les tous les élus concernés par ces fermetures. Seuls les « grands élus » (Pt de CC , Maire de la commune d'implantation de la trésorerie, Conseillers départementaux, Parlementaires) ont été consultés par la direction. Chacune de ces trésoreries gère 11 communes, c'est donc 20 maires qui n'ont pas été contactés par notre direction, ce qui nous semble inacceptable ! Le directeur n'a pour seule réponse que telle n'était pas la consigne de la Direction Générale...

Un certain nombre d'élus ont manifesté de différente manière leur mécontentement en dénonçant ces fermetures :

Pour la trésorerie de La Mothe Achard : *courrier de Mme Bulteau (Députée de la circonscription concernée)*
Pour la trésorerie de Maillezais : *courrier de Mr Fourage (député de la circonscription concernée)*
délibération de la Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise
délibération de la commune de Doix
délibération de la commune de Benet
motion de la commune de Maillezais

La direction justifie ces choix en affirmant que ces fermetures réduiront la « précarité induite par la petite taille de ces postes et la situation fragile de l'effectif ». Nous lui rappelons que ce sont les choix gouvernementaux de ces dernières années qui ont fragilisé toutes nos structures du fait de la suppression massive de milliers d'emplois. Avec des emplois en nombre suffisant, ces services fonctionneraient encore très bien !

Nous constatons également que la rationalisation des implantations immobilières permet de générer des économies sur les loyers (à savoir 20000,00€ pour Maillezais et 15000,00€ pour La Mothe annuellement).

La direction nous affirme que les choix ne se font pas sur ces critères là, ce dont nous doutons, vu les contraintes budgétaires actuelles... D'ailleurs, il suffit pour s'en convaincre d'aller sur Ulysse 85 lire le point 4 du diaporama du collège des Chefs de service du 16/09/2015 pour constater que les loyers pèsent énormément sur notre budget départemental... A la lecture de ce document détaillant les loyers de chaque structure, nous nous inquiétons donc naturellement pour celles ayant des loyers relativement importants !

A ce stade, la direction transfère tous les emplois des 2 trésoreries fermées vers les trésoreries ou SIP d'accueil.

Seuls les 2 emplois d'IDIV sont immédiatement impactés par ces restructurations.

3 scénarios pour ces collègues : 1/ retraite ; 2/ mutation ; 3/ chargé de mission à la direction.

Concernant les emplois B et C, ils sont prioritaires pour suivre l'activité du poste. Nous avons posé de nombreuses questions concrètes lors de ce CTL (avec des exemples clairs) !

Pour ces 2 trésoreries, 1 emploi sera transféré au SIP et les 3 autres à la trésorerie d'accueil.

A ce stade, c'est un emploi B qui serait transféré sur les SIP. Mais la direction nous confirme que si d'aventure seul un cadre C voulait rejoindre le SIP, cela devrait pouvoir se régler facilement.

Par contre, si d'aventure 2 cadres B voulaient rejoindre le SIP ou qu'aucun cadre B ne le désirait, ils seraient alors départagés selon la règle de l'ancienneté administrative (priorité à l'indice le plus élevé).

Tous ces collègues intégreront donc leurs nouveaux services au 01/01/2016 si le Ministre confirme ces projets, ce qui n'est pas le cas à ce stade. Il faut savoir que parfois, cette information arrive seulement courant décembre... Quel mépris pour les personnels concernés !

Nous avons demandé des précisions concernant l'intégration des collègues dans leurs nouveaux services :

Pour ceux intégrant le SIP, iront-ils avec certitude au service recouvrement (car c'est le chef de service qui est le seul décideur pour affecter ces personnels) ? La direction est très claire sur ce point et nous affirme que le contraire serait incompréhensible !

Pour ceux intégrant une trésorerie, et plus particulièrement la trésorerie Côte de Lumière qui a une double activité : gestion communal et recouvrement des amendes, prennent-ils le risque d'être affectés sur le service amendes ? La direction nous répond que c'est peu probable mais pas impossible...

Concernant les femmes de ménage (emplois de droit privé dits berkani) : la direction a proposé à la personne de La Mothe un emploi sur la Cité Administrative mais concernant celle de Maillezaïs, aucune solution à ce jour n'a été trouvée. Nous proposons à la direction du fait de la proximité de Maillezaïs avec Niort de se renseigner auprès de la DDFiP 79 pour voir si une solution pourrait être possible sur cette ville...La direction s'engage à prendre contact avec la DDFiP 79 pour étudier la question.

Vote des OS : vote CONTRE (FO + CFDT) , absent (Solidaires + CGT)

Vu le discours de la direction sur les trésoreries de petite taille, nous sommes très inquiets pour l'avenir de notre réseau. De nombreuses autres trésoreries rurales sont menacées à court ou moyen terme, et la réforme territoriale en cours (fusion de communes, nlle cartographie des communautés de communes du fait du seuil de 15000 hab., etc...) ne fera qu' accélérer ce processus...

*** Transfert de l'activité recouvrement du Poiré / Vie et de Mortagne / Sèvre vers les SIP :**

Même remarque que précédemment : absence de réelle concertation avec tous les élus concernés, alors même que ce transfert d'activité aura des conséquences pour leurs administrés qui devront faire une plus grande distance pour accéder à nos services fiscaux, et où les files d'attentes au guichet seront de plus en plus longues du fait de ces concentrations de services...

Rappel utile: concernant les collègues en situation de pouvoir suivre l'activité (1 emploi B transféré pour chaque site), tous les cadres B en poste à la trésorerie du Poiré ou de Mortagne (qu'ils exercent sur le communal ou le recouvrement) sont concernés car ils sont actuellement affectés sur la structure « trésorerie » et non sur la mission « communal ou recouvrement » :

3 scénarios possibles :

1/ un seul collègue B désire suivre l'activité, c'est donc lui qui obtient le poste transféré au SIP.

2/ plusieurs collègues B souhaitent obtenir ce poste transféré, c'est donc l'ancienneté administrative qui les départagera.

3/ aucun collègue B ne souhaite suivre l'activité, ils demandent donc tous à bénéficier du maintien à la commune et resteront alors en sureffectif sur celle-ci. La mission sera malgré tout transférée au SIP mais sans personnel.

Vote des OS : vote CONTRE (FO + CFDT) , absent (Solidaires + CGT)

Vu le discours de la direction sur la spécialisation, nous sommes très inquiets pour l'avenir des services exerçant différentes missions. Ce mouvement de transfert de la mission recouvrement pourrait bien se généraliser rapidement et fragiliser davantage l'existence de nombreuses trésoreries mixtes...

*** Questions diverses :**

- Expérimentation en cours de l'intégration des BCR (brigade de contrôle et de recherche) vers les DIRCOFI (direction contrôle fiscal) :

Cette expérimentation se fera en Vendée pour une durée de un an en 2016. Mais la direction locale estime que suite à cette période de un an, des décisions devront être prise car il paraît difficile sur le long terme que de telles missions soient fonctionnellement gérées par 2 directions différentes et que les personnels soient eux-aussi administrés par 2 directions différentes (la BCR à la DDFiP 85 et DIRCOFI à Rennes)...

